

Aller de l'avant : Comment traiter efficacement les plaintes sur la responsabilité professionnelle dans les réunions association-organismes de santé

Téléconférence provinciale de l'AIO sur la pratique professionnelle

- Date :** Lundi 28 juin 2010
- Heure :** De 19 h 30 à 20 h 30
- Sujet :** Aller de l'avant : Comment traiter efficacement les plaintes sur la responsabilité professionnelle dans les réunions association-organismes de santé.

Au cours de cette séance d'une heure, nous traiterons des enjeux et des stratégies sur la manière de présenter nos plaintes non résolues sur la charge de travail ou sur la responsabilité professionnelle dans le cadre des réunions association-organismes de santé. Des spécialistes de l'AIO en matière de pratiques professionnelles offriront de l'information destinée à aider les dirigeantes de l'AIO au cours de cette étape importante du processus des plaintes sur la responsabilité professionnelle.

- Auditoire :** Cette téléconférence présente un intérêt particulier pour les représentantes chargées des questions de surcharge de travail et de responsabilité professionnelle des unités de négociation, les présidentes des unités de négociation et les coordonnatrices locales de l'AIO.

- Format :** La première vice-présidente de l'AIO, Vicki McKenna, animera cette téléconférence d'une heure. Celle-ci débutera par la présentation de conseils sur la manière de présenter efficacement les plaintes sur la responsabilité professionnelle aux réunions association-organismes de santé (c.-à-d. quelles sont les données dont vous avez besoin? Qui doit participer à la réunion? Comment pouvez-vous documenter efficacement les règlements? Que faire si vous ne parvenez pas au règlement de la plainte?) La présentation répondra également à des questions soumises au préalable par des membres de l'AIO. La dernière partie de la téléconférence sera consacrée aux questions et réponses des participants.

- Inscription :** Les membres de l'AIO pourront s'inscrire à la téléconférence en envoyant un courriel à RegisterProfPractice@ona.org. Les membres devront indiquer leur nom et leur numéro de membre de l'AIO. Une fois inscrit, le membre recevra une réponse comprenant le numéro de téléphone à composer ainsi que le code d'accès à la conférence.

L'inscription suivra le principe du premier arrivé, premier servi. L'AIO se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions.

- Matériel :** Avant la téléconférence, les diapositives PowerPoint de la présentation seront envoyées par courriel aux personnes inscrites. Après la téléconférence, la présentation et le matériel afférent seront affichés sur le site Web de l'AIO.

- Questions :** En s'inscrivant à la téléconférence, les membres auront aussi la possibilité de poser à l'avance les questions qu'ils voudraient voir traiter dans la présentation.